



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0391

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons - Pierre Bénite - Vénissieux - Lyon

objet : Ecocité - Filière de valorisation de la chaleur industrielle sur la Vallée de la chimie - Accord de collaboration avec Rhodia Opérations et Arkema

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0391**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Ecocité - Filière de valorisation de la chaleur industrielle sur la Vallée de la chimie - Accord de collaboration avec Rhodia Opérations et Arkema**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Territoire industriel historique, la Vallée de la chimie est un pôle économique majeur de l'agglomération lyonnaise. Afin de faire évoluer la Vallée de la chimie dans une perspective de développement durable, plusieurs démarches ont été engagées par la Communauté urbaine de Lyon en lien avec des partenaires industriels :

- la création du pôle de compétitivité Axelera,
- la mise en place de l'Agenda 21 Vallée de la chimie,
- l'élaboration du projet Campus industriel Vallée de la chimie.

Le projet concerne en particulier l'efficacité énergétique, l'optimisation de la part d'énergies renouvelables et la pérennisation et valorisation des emplois.

La Communauté urbaine a engagé un travail d'élaboration d'une politique publique territoriale de l'énergie, amorcée par la mise en place de son Plan climat énergie territorial (PCET), qui va se renforcer avec la Métropole de Lyon qui sera compétente, au 1er janvier 2015, pour les "réseaux de chaleur ou de froid urbains". La valorisation de l'énergie industrielle fait l'objet d'une fiche action dédiée au sein de ce PCET.

Sur la Vallée de la Chimie, la Communauté urbaine dispose de 3 outils de traitement valorisant de l'énergie : l'usine de traitement et de valorisation énergétique de Lyon-Sud, ou offrant une opportunité de valorisation énergétique : les stations d'épuration de Saint Fons et de Pierre Bénite.

Le territoire de l'agglomération lyonnaise dispose également de 2 grands réseaux de chaleur urbains, localisés à proximité de la Vallée de la chimie, et qui font l'objet de délégations de service public (Lyon, Villeurbanne-Bron et Vénissieux).

La Communauté urbaine, en partenariat avec quelques industriels, souhaite :

- poursuivre et enrichir les travaux entrepris par le pôle de compétitivité Axelera sur le champ de la récupération/valorisation des énergies fatales (énergie libérée par les process industriels sans être nécessaire à ceux-ci),
- étudier les perspectives de mutualisation et de maillage d'infrastructures énergétiques en lien avec les réflexions de la Communauté urbaine sur le système énergétique de l'agglomération.

Sur cette base, la Communauté urbaine va engager les études de faisabilité opérationnelles visant à :

- identifier les opportunités d'utilisation d'énergie fatale en provenance des industriels sur les réseaux de chaleur urbains du territoire afin de réduire leur coût de la chaleur et leur dépendance aux énergies fossiles,
- étudier les modalités d'exploitation optimale du potentiel de récupération de chaleur de la Vallée de la chimie concernant ses actifs publics et privés,
- analyser les possibilités de contribution du milieu industriel aux problématiques d'approvisionnement en énergie du territoire.

Le montant total de ces études de faisabilité est estimé à 190 000 € HT et est pris en charge par la Communauté urbaine.

La réussite d'un tel projet suppose un travail en étroite association avec le milieu industriel. La Communauté urbaine a ainsi engagé une concertation pour s'assurer du soutien et de la participation du milieu industriel. A l'issue de cette phase de concertation, 2 industriels ont souhaité s'engager aux côtés de la Communauté urbaine :

- Rhodia Opérations, membre du groupe Solvay, qui depuis plusieurs années s'est engagé dans une démarche de développement durable et dispose d'un potentiel de chaleur valorisable conséquent et déjà identifié, et à ce titre serait susceptible d'alimenter les réseaux de chaleur du territoire de la Communauté urbaine,
- Arkema, en tant que premier chimiste français, qui à travers sa politique environnementale a été leader ou co-leader de plusieurs projets d'efficacité énergétiques (Altereco, Valenthin : valorisation énergétique des rejets thermiques industriels) sur lesquels pourraient s'appuyer les études de faisabilité à venir.

A cet effet, un accord de collaboration doit être signé entre la Communauté urbaine, Arkema et Rhodia Opérations, afin de formaliser leurs engagements respectifs et de fixer les termes et conditions de leur collaboration.

Dans le respect des règles de confidentialité définies dans l'accord de collaboration, les partenaires industriels s'engagent à :

- mettre à disposition toutes les informations concernant le site industriel nécessaire au déroulement de l'étude,
- co-construire la filière de valorisation énergétique,
- apporter leur expertise selon le besoin,
- collaborer pour lever les verrous identifiés.

Ils participeront à l'étude en mettant à disposition les moyens humains et matériels nécessaires à la réussite de celle-ci selon les besoins spécifiques des différentes étapes du projet.

Par délibération n° 2013-3945 du Conseil du 27 mai 2013, la Communauté urbaine a approuvé la convention locale avec l'Etat, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) dans le cadre du programme EcoCités 2012-2017, qui permettra de bénéficier d'une subvention de 70 000 € HT maximum sur l'étude de faisabilité ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve l'accord de collaboration à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et les industriels Arkema et Rhodia Opérations.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit accord de collaboration.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.